

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL  
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi Neuf Novembre à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Hélène MAHAUT- Lisiane PEREIRA- Sandrine PINÇON- Fabienne BECHET- Angélique MENAGE- Micaela PTAK  
Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Thierry LABARTHE- Laurent LORTHIOS

Pouvoir :

Michel DUTHILLEUL à Monsieur Dominique TURPIN

Absent

François Rémy MONNIER

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal.

**INFORMATIONS**

**Invités**

Monsieur le Maire accueille les fondateurs de l'association « les trailers du fond de Cayenne ».

Ils sont porteurs d'un projet de création d'un événement sportif : une course à pieds en milieu naturel sur le territoire de notre intercommunalité.

Monsieur Dominique Turpin en tant que vice-président en charge du sport à la communauté de communes Seine Mauldre, les avait déjà reçus à la CCSM et leur avait expliqué que le domaine d'intervention de l'intercommunalité était limité uniquement à la gestion des équipements sportifs et que chaque commune avait souhaité garder la compétence « animation sportive ».

Aussi monsieur Turpin leur avait suggéré de rencontrer chaque commune, c'est pourquoi ce soir, l'association souhaitait présenter au conseil municipal leur projet. Monsieur le Maire leur cède la parole.

Cette manifestation se déroulerait le 19 septembre 2010 le matin avec un départ/arrivée pour la première édition à Bouafle sur un parcours de 24 kilomètres dont 500 mètres de dénivelé positif. 200 à 400 coureurs sont attendus. Les membres du bureau précisent qu'ils ont la volonté de reconduire cette course chaque année en permutant chaque fois la commune de départ et d'arrivée sur les 5 collectivités.

Les objectifs de cette manifestation sont multiples : Créer un événement sportif et développer une course sur le territoire de l'intercommunalité ; Promouvoir cette manifestation par la presse régionale et spécialisée ; Participer au développement du trail Handi-Sports ...

Pour y parvenir l'association sollicite l'aide logistique et financière des communes. Les participations communales leur permettraient d'équilibrer leur plan de financement tout en ramenant le coût d'inscription des participants à un maximum de 10 euros.

L'association précise qu'elle souhaite « souder » durablement les liens entre elle et les communes et suggère pour cela d'accueillir dans ses membres un référent de chaque commune.

Les conseillers municipaux félicitent cette belle initiative et reçoivent favorablement cette proposition d'organisation. Monsieur Angot ajoute qu'on pourrait imaginer quelques animations supplémentaires sur Nézel au profit de l'association.

Monsieur le Maire les remercie pour cet exposé et propose qu'on inscrive leur demande de subvention à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de décembre.

### **Décisions du Maire**

\* Les nombreux soucis rencontrés avec la photocopieuse de la mairie, notamment lors de la sortie du Nézelais, imposent le changement de matériel.

Après avoir étudié de nombreux devis, la proposition retenue est la suivante : le contrat en cours, avec la société Infotec, reste inchangé ainsi que le coût mais un avenant technique a été signé par Monsieur le Maire afin de remplacer la photocopieuse défectueuse par une ISC 4560 pour 24 mois à raison de 565 € HT mensuel incluant la location et la maintenance.

Ce nouveau matériel, dont la livraison est prévue vers le 15 novembre, sera parfaitement adapté à notre consommation.

\* Suite aux besoins du chantier de l'aménagement de la place de la mairie, il est nécessaire de contracter 2 avenants auprès de la société ENP :

- Avenant N°1 au marché ENP lot 1 gros œuvre Aménagement de la Place de la Mairie pour un montant de 4 000 € HT.
- Avenant N°2 au marché ENP lot 1 gros œuvre Aménagement de la Place de la Mairie pour un montant de 900 € HT.

De plus, il est nécessaire d'aménager, sur la place de la mairie, un pont en bois sur le cours d'eau :

- Création d'un ponceau par la société Menuiserie Serrurerie Francilienne pour un montant de 2 958 HT.

\* La remise en état du poteau d'incendie N°7, pour un montant de 946,04 € HT, par la Lyonnaise des Eaux s'est avérée nécessaire suite à une dégradation.

\* Signature d'une convention d'utilisation de l'Espace Pierre Brémard chaque mercredi, à titre gratuit, pour une durée d'un an avec la Police Intercommunale : en effet, cela permettra aux agents de s'entraîner aux « Gestes Techniques de Protection et d'Intervention ».

### **Remerciements**

Le Président et les membres de l'association de Chasse Nézelais remercient le Conseil Municipal pour l'octroi de la subvention d'un montant de 220 € pour 2009 ainsi que pour le prêt des différentes salles nécessaires au bon fonctionnement de leur activité.

Monsieur Denis BENARD, Président de l'Union Sportive Mauloise Cycliste, remercie chaleureusement le Conseil Municipal pour l'aide apportée lors de la manifestation du 4 et 5 juillet 2009.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il a donné son autorisation à Monsieur BENARD pour organiser une épreuve VTT sous les règlements de la FSPF (Fédération Sportive de la Police Française) le 15 décembre 2009 de 11h30 à 15h environ.

### **Estimation des Domaines de la Villa Bellevue**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il vient de recevoir un courrier des Domaines concernant la demande d'estimation de la valeur vénale de « la Villa Bellevue » : cette estimation indique « que la négociation, sur la base d'un prix de 605 000.00 Euros, est acceptable ».

Monsieur Dominique TURPIN précise qu'il a signé l'acte de vente le 6 novembre et se réjouit de pouvoir proposer, comme il l'avait promis à la population, la maison des Nézellois.

### **Repas des Aînés du 25 octobre 2009**

Monsieur le Maire félicite l'équipe du CCAS car les « Toujours Jeunes » étaient ravis du repas organisé le 25 octobre sous le thème du tournesol : l'ambiance était festive, les mets savoureux. La projection du film sur la sortie « Safari Bisons » et « visite de Dieppe », dont le montage a été réalisé par Gilles Pinçon, a beaucoup plu. Monsieur le Maire rappelle que ce diaporama est disponible sur demande.

### **Commission des travaux du 25 octobre 2009**

Monsieur le Maire expose que concernant la sécurité du carrefour Terrienne/Pâquières (place de la Paquière) une pré étude est en cours afin d'avoir une première évaluation des travaux à effectuer pour mettre en place une solution avec une sécurité optimale.

Monsieur Dominique TURPIN souhaite que rapidement cette opération puisse s'inscrire dans le cadre d'un programme de travaux subventionnés.

Concernant l'amélioration de la signalisation du rond-point des Hamards : l'étude sur la signalisation réfléchissante du rond-point est terminée et un devis devrait nous parvenir sous peu.

Concernant le déplacement des arrêts de bus place de la mairie : le déplacement de l'arrêt de bus sur la chaussée elle-même ne peut être réalisé qu'à condition d'avoir un trottoir d'une largeur d'1,40 mètre face à cet arrêt. Compte tenu du fait, que cette règle nous amènerait à déplacer cet arrêt au moins d'une cinquantaine de mètres, et poserait des problèmes de sécurité (scolaire en masse sur des trottoirs étroits) et étant donné qu'il est impossible de placer simplement l'arrêt de bus à proximité du feu tricolore, comme annoncé préalablement par le département, cette solution est abandonnée.

### **Commission d'urbanisme du 27 octobre 2009**

Monsieur le Maire expose que la commission s'est déroulée en présence de Madame THEVENIN (DDEA) qui nous assiste pour la révision et la modification du PLU : un repérage des murs classés va être mis en place par la commission afin de déterminer les murs à classer et ceux qui pourraient ne plus exister.

Monsieur Dominique TURPIN précise que l'emplacement pressenti de notre future station d'épuration ayant été refusé par la DDEA par application du règlement PPRI, un autre emplacement a été choisi à proximité, en zone agricole. Aussi la commune doit adapter son PLU par une modification de sa réserve d'équipement.

### **Commission information du 22 octobre 2009**

Monsieur Stéphane ANGOT expose que les huit conseillers de la commission se sont répartis en trois groupes de travail : le Journal Communal, le Site Internet Communal et enfin le Pôle Communication.

Le Journal Communal consiste, à la collecte des informations communales, à la collecte des articles des commerçants ou des associations en vue de mettre en forme notre journal « Le Nézellois ».

Le groupe de travail « Site Internet » consiste à mettre à jour et à actualiser les différentes rubriques existantes en vue de réaliser une refonte complète du site.

Le Pôle Communication s'attachera à améliorer la diffusion de l'information auprès des administrés.

### **Ouverture de la déchetterie intercommunale à Aubergenville le 2 novembre 2009**

Monsieur le Maire annonce l'ouverture de la déchetterie intercommunale à partir du 2 novembre, rue du Clos Reine à Aubergenville. Il souligne que Nézel, faisant partie du SIEED, la convention nous liant à la déchetterie d'Epône court jusqu'à la fin de l'année. Par conséquent, il conseille aux Nézellois de profiter encore pour se rendre à Epône jusqu'au 31 décembre 2009 afin d'évacuer leurs déchets, le temps de la signature de la nouvelle convention.

### **Compte rendu du SIVOM (Syndicat Interco. du collège de Maule) du 23 juin 2009**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature de la convention relative à la mise à disposition de la salle des sports de la commune de Maule au profit du SIVOM ainsi que l'approbation de son règlement intérieur.

De même, Madame Micaela PTAK, présente lors de la réunion du 15 octobre, souligne que la turbulence des élèves dans les cars pose problème : les parents d'élèves ainsi que Monsieur Peyronnet, Principal du collège, vont mettre en place des actions de prévention.

### **Le dispositif du « permis d'agir » : « Bourse au permis de conduire » pour les 18-25 ans**

Monsieur le Maire expose qu'en janvier 2009, le Conseil Général des Yvelines a lancé le dispositif « permis d'agir » pour aider les jeunes Yvelinois de 18 à 26 ans à financer leur permis de conduire à raison de 500 €, en échange d'une activité civique au profit de la collectivité.

Les conditions d'octroi sont les suivantes : être Yvelinois, avoir réussi son code (permis B), ne pas être en apprentissage anticipé de la conduite (AAC), le jeune ou sa famille ne doit pas être soumis à l'impôt sur le revenu et il doit s'engager dans un projet citoyen.

### **Réunion de présentation du document finalisé concernant une étude des bassins de vie présentée par l'AUDAS le 30 novembre 2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIDEME (Syndicat Intercommunal de Développement Economique les Mureaux Ecquevilly) a confié le soin à l'AUDAS de mener une étude des bassins de vie sur notre territoire, celui-ci a fait l'objet d'une restitution devant le groupe de pilotage le 29 octobre en présence du Sous Préfet de Mantes la Jolie.

Cette mission vise principalement à analyser l'organisation et le fonctionnement local, liés notamment aux pratiques « de vie » des habitants.

Il s'agit de déterminer l'existence et la délimitation de bassins de vie sur le secteur central de la Seine Aval selon une méthodologie appliquée à d'autres territoires.

Aussi, la réunion de présentation du document finalisé présenté par l'AUDAS se déroulera le 30 novembre à 18h aux Mureaux.

### **Comité de ligne relatif au réseau Paris Montparnasse le 17 novembre 2009**

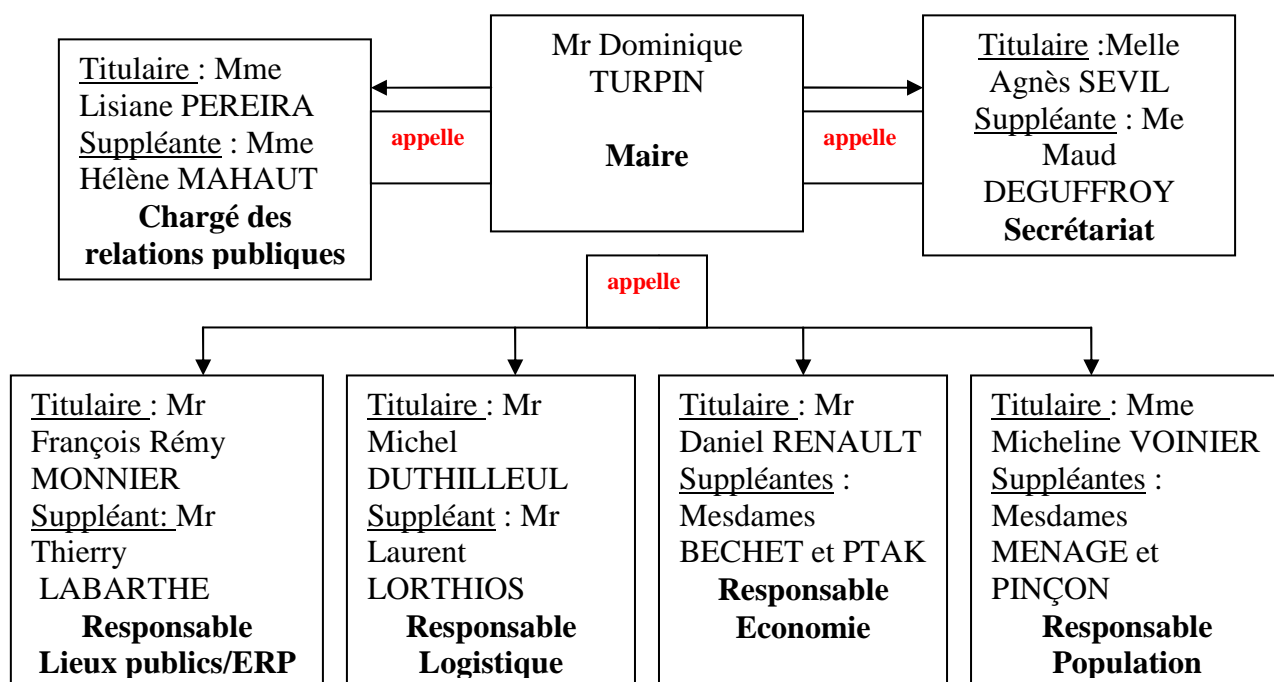
Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la concertation avec les collectivités locales et associations représentatives des usagers, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) organise un comité de ligne relatif au réseau Paris Montparnasse le 17 novembre 2009 à 17h30 à Paris.

A cette occasion, l'organisation actuelle de l'offre des transports et les actions menées pour améliorer la qualité de service seront présentées par les différents partenaires.

## **ORDRE DU JOUR**

## 1°) DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Dominique TURPIN présente le Plan Communal de Sauvegarde élaboré le 30 septembre 2007 et soumet aux membres du Conseil Municipal la réactualisation de la CCM (Cellule de Crise Municipale) comme suit :



Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un accord pour la désignation des correspondants du Plan de Sauvegarde suivant le tableau ci-dessus.
- Le charge de monter le dossier
- De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire

## 2°) ADHESION AU PROJET SOUS LES MURS DU PARC DE MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES AGEES (MARPA)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées), lancée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en 1986, a pour ambition d'apporter une réponse satisfaisante aux personnes âgées désirant rester dans leur environnement. Aujourd'hui, on compte près d'un millier de MARPA à travers la France dont 115 gérées par la MSA.

Ce sont des structures d'accueil de moins de 24 résidents, offrant un style de vie familial, avec la volonté de préserver l'autonomie et l'indépendance de la personne âgée, à un coût maîtrisé. Pour favoriser les échanges entre les personnes âgées et les habitants du village, les MARPA sont de véritables lieux de vie. Ainsi, les 115 MARPA de la MSA se situent dans des

environnements agréables, à proximité de services divers (soins médicaux, magasins, promenades, etc...).

Il convient de se regrouper à plusieurs communes au sein d'une future association de gestion afin de constituer un bassin de population suffisamment viable (au moins 500 personnes de plus de 70 ans) et de postuler pour une inscription au nouveau schéma départemental gérontologique de 2009.

Aussi les communes rurales de Nézel, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bouafle, Flins-sur-Seine et La Falaise, ont considéré la nécessité de mettre en place une structure d'accueil collective et rurale à destination des personnes âgées sur notre territoire. La commune de Flins-sur-Seine disposant d'un terrain d'environ 3500 m<sup>2</sup>, le mettrait à disposition pour construire une telle structure à destination prioritairement des communes sus-nommées.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide d'adhérer au projet de réalisation d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées sous l'égide de la MSA sur les terrains communaux sis Sous les murs du Parc 78410 Flins sur Seine.**
- **Sollicite l'inscription du projet au nouveau schéma départemental gérontologique de 2009 auprès du Conseil général des Yvelines.**
- **Désigne deux délégués municipaux pour représenter la commune au sein du « groupe de travail intercommunal MARPA » à savoir : Mesdames Micheline VOINIER et Hélène MAHAUT.**

**3°) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur Daniel RENAULT expose qu'il a reçu un courrier, de la part de l'équipe enseignante sollicitant le renouvellement du projet pédagogique dans le Jura pour l'année scolaire 2009/2010, en axant ce séjour autour du milieu végétal et montagnard.

Monsieur RENAULT précise que ce projet concerne l'ensemble des élèves de CE2, CM1 et CM2 soit au total 59 enfants. Aussi, le coût du voyage s'avèrent être plus onéreux (l'année dernière, une partie des élèves de CE2 s'étaient rendus dans le Jura), l'étude a porté sur un séjour de 5 jours.

Le prix de ce séjour s'élève donc à 19 000 € soit un coût par enfant de 322 € : le principe du quotient familial devrait être validé lors de la prochaine réunion de la Caisse des Ecoles.

Monsieur RENAULT précise que nous avons de la chance d'avoir une équipe d'enseignantes motivées qui souhaitent faire découvrir à leurs élèves ce projet.

Il ajoute également que pour valider ce projet pédagogique dans les mêmes conditions financières que l'année précédente, une subvention de la commune d'un montant de 5 000 € devrait être allouée à la Caisse des Ecoles.

Madame Hélène MAHAUT précise que, même si la destination est identique à l'année précédente, les activités pédagogiques sont totalement différentes. Cela présente l'avantage d'être opérationnel plus vite pour les activités car on connaît le lieu et c'est plus rassurant pour les enfants.

Madame MAHAUT souligne également que pour les parents il est souhaitable de connaître au plus vite la participation financière demandée afin que chacun organise son budget.

Monsieur Stéphane ANGOT fait remarquer qu'il a le même problème avec le budget communal car il est difficile de se prononcer puisque le budget primitif 2010 n'a pas encore été voté. Monsieur RENAULT lui répond que cette décision doit être prise en 2009 car il doit pouvoir réserver le séjour dès maintenant auprès de l'organisme chargé de cette organisation.

Madame Lisiane PEREIRA souligne que le versement de cette subvention pourrait motiver toutes les autres actions de la Caisse des Ecoles conjointement avec les parents d'élèves.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Compte tenu que le conseil municipal ne souhaite pas que les parents d'élèves règlent plus de 200 € maximum par enfant à leur charge.**
- **Compte tenu que le versement de cette subvention permettra une dynamique au sein de la Caisse des Ecoles.**
- **A condition que la Caisse des Ecoles puisse réaliser au minimum 4 000 € de recettes en 2010 avec un investissement actif de tous (enseignant, parents, élus...)**
- **Décide de verser une subvention exceptionnelle à la Caisse des Ecoles d'un montant de 5 000 €.**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**4°) MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur Stéphane ANGOT expose que la commission location des salles communales s'est réunie le 19 octobre 2009 afin d'étudier le règlement.

La commission propose les modifications suivantes :

- Les membres de la commission proposent d'arrondir le montant de la caution à 800 euros et par conséquent de modifier le point 9 du Règlement de Location des Salles Communales.
- Nos petits écoliers ne travaillant plus le samedi matin, il est proposé de modifier les deux premiers alinéas du point 11 sur les interdictions au Preneur comme suit :
  - a) suppression du premier alinéa « d'utiliser la sono avant midi le samedi »
  - b) remplacer le deuxième alinéa par «de stationner sur la rampe menant à l'école afin d'en laisser le libre accès»
- Au sujet du limiteur de son, les conseillers proposent d'ajouter une mention supplémentaire au règlement intérieur à propos du niveau maximum autorisé de décibels :  
« En aucun endroit accessible au public, le niveau de pression acoustique ne doit dépasser 105 dB en niveau moyen et 120 dB en niveau de crête (Arrêté Art.2 du D.98-1143 du 15/12/98) »

Monsieur Laurent LORTHIOS fait remarquer que l'on pourrait augmenter le montant de la caution de manière plus significative afin de dissuader les personnes de dégrader les locaux comme cela a été fait beaucoup trop souvent.

Monsieur le Maire lui répond que la commission a prévu de se réunir de nouveau et qu'elle étudiera l'effet dissuasif de l'augmentation du montant de la caution.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide de modifier l'article 9 comme suit « une caution de 800 € (huit cents Euros)
- Décide de modifier les deux premiers alinéas du point 11 comme suit :
  - a) suppression du premier alinéa « d'utiliser la sono avant midi le samedi »
  - b) remplacer le deuxième alinéa par «de stationner sur la rampe menant à l'école afin d'en laisser le libre accès»
- D'ajouter un point supplémentaire libellé de la façon suivante :
  - « En aucun endroit accessible au public, le niveau de pression acoustique ne doit dépasser 105 dB en niveau moyen et 120 dB en niveau de crête (Arrêté Art.2 du D.98-1143 du 15/12/98) »

### **5°) DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'EPONE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MAULDRE**

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 9 juillet 2009, le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie a saisi le Conseil Communautaire d'une demande d'adhésion de la commune d'Epône, en application de la délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet 2009.

La modification du périmètre de la Communauté de Communes Seine Mauldre, en raison de l'admission d'une nouvelle commune, est subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.

La Communauté de Communes Seine Mauldre s'étant prononcée favorablement le 5 octobre 2009, il est demandé aux communes membres de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'organisation de la vie quotidienne, la commune d'Epône partage avec la Communauté de Communes Seine Mauldre le même bassin de vie : des besoins homogènes en matière d'activités et de services (Ecole de Musique, Centre Aqualudique...). Une réelle cohérence géographique, sociale, culturelle et économique quant aux flux migratoires quotidiens de la population (transport, enseignement, santé, action sociale).

Vu les dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/52/DAD en date du 7 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes Seine Mauldre,

Vu l'arrêté N° 2005/031 du 12 décembre 2005, relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Nézel de permettre, par adhésion de la commune d'Epône, l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Seine Mauldre,

Considérant que le nouveau périmètre de la Communauté de Communes Seine Mauldre lui permettra toujours d'exercer efficacement les compétences dont elle est investie, de rationaliser la gestion des principaux services publics locaux dont elle a la charge et, de mettre en œuvre un projet de développement local.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'intérêt d'accepter une procédure d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Seine Mauldre et l'adhésion de la nouvelle commune ci-après : Epône

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Article 1 : la commune de Nézel accepte l'extension de périmètre de la Communauté de Communes Seine Mauldre à la nouvelle commune d'Epône
- Article 2 : la commune de Nézel, demande au préfet de prononcer l'extension de périmètre demandée pour la Communauté de Communes Seine Mauldre

**QUESTIONS DIVERSES**

▪ Madame Sandrine PINÇON signale qu'un camion est garé rue des Cottages dans une avancée de garage. Ce stationnement semble contraire au règlement de l'Association des Cottages car il provoque une gêne au niveau du paysage ainsi qu'une nuisance sonore. Monsieur le Maire a déjà rencontré le chauffeur à ce sujet. Celui-ci s'est plusieurs fois fait siphonner son réservoir à la gare pendant la nuit. Pour éviter ce désagrément le conducteur gare effectivement le camion de son entreprise chez lui en attendant qu'une solution soit trouvée contre ces actes malveillants.

▪ Monsieur Daniel RENAULT fait remarquer qu'au niveau des travaux du passage à Niveau PN14, des plaques importantes encombrant le trottoir gênent le passage. Monsieur le Maire a déjà pris contact avec la SNCF responsable de ces travaux pour les faire enlever.

▪ Madame Hélène MAHAUT fait remarquer que la cloche de l'église ne sonne plus. Monsieur le Maire va en informer le Garde Champêtre afin qu'il puisse la remettre en fonction. De même, Madame MAHAUT signale que la lampe située près du portillon de la gare ne fonctionne et pour plus de sécurité, il faudrait veiller à ce qu'elle soit réparée rapidement. Monsieur Duthilleul se charge de voir ce problème avec la société de maintenance.

La séance est levée à 00h45. La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 7 décembre 2009 à 20h30.

Le Maire

Dominique TURPIN